



## AGENDA 21 DE COLOMBES

### *Ateliers thématiques*

### *Thème 4 : Economie responsable et durable*

#### CONTEXTE

Le thème de l'efficacité économique et de l'environnement est le premier chapitre de l'Agenda 21 des Nations-Unies. La question que doit se poser une collectivité est de savoir sur quels points des actions dans les domaines socio-économiques peuvent être renforcées et participer au processus de développement durable.

- **Vers un développement économique durable**

Un développement économique local durable doit tirer parti des ressources de son territoire et de la qualité de ses habitants tout en assurant une juste répartition des retombées des richesses produites. Il doit reposer sur une nouvelle responsabilité et citoyenneté des entreprises vis-à-vis du territoire qui les accueille et doit se construire à partir de technologies et de productions plus propres, plus sûres et plus sobres en consommation de matières premières et d'énergie. Le développement local durable ne signifie pas pour autant l'autarcie ou l'autonomie, il suppose l'échange, la coordination et la mise en synergie des projets de développement aux différentes échelles de territoire.

- **Les acteurs économiques vecteurs de développement durable**

Les acteurs économiques, par les choix de produits qu'ils développent, consomment ou commercialisent, sont responsables et vecteurs de nouveaux modes de vie, de nouvelles activités, et de consommations qui peuvent avoir des incidences négatives sur l'homme et l'environnement. Dans ses choix de développement, l'entreprise a la capacité de devenir actrice d'une consommation intelligente et équilibrée, en s'interrogeant sur les produits et services qu'elle propose. Le développement durable doit également être considéré comme un facteur de compétitivité. Les grandes entreprises sont d'ailleurs de plus en plus surveillées et notées en fonction de leurs performances éthiques et environnementales. En France, la loi NRE impose aux entreprises du CAC 40 l'élaboration annuelle d'un rapport de développement durable. Au-delà des grands groupes, les PME, les PMI, les artisans et commerçants, plus ancrés sur le territoire, peuvent aujourd'hui être aidés par les collectivités territoriales pour développer un tissu économique local porteur d'emplois, viables et solidaires.

## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

### Les plus

Colombes jouit d'un développement économique rapide lié à sa proximité avec le quartier de La Défense. La ville abrite de grandes entreprises mais aussi un réseau de petites et moyennes entreprises diversifiées et bien implantées sur le territoire communal. Des relations durables entre la ville et ses entreprises qui ont notamment permis le développement de nombreuses actions relatives à l'insertion par l'économie.

### Les moins

À l'échelle locale, les entreprises de Colombes ne bénéficient pas d'incitations particulières à travailler sur la réduction de leur impact environnemental. La création de zones d'activités en gestion partagée, de formation spécifiques ou d'aides financières sont autant de pistes à explorer afin de favoriser l'émergence d'une économie durable et solidaire sur le territoire de la ville.

## LES ENJEUX DU SUJET

- Comment concilier croissance économique du territoire et principes du développement durable ?
- Comment favoriser sur le territoire l'installation d'activités liées au développement durable ?

## LES THEMES

- La sensibilisation et l'incitation des acteurs économiques à intégrer les dimensions du développement durable dans leurs activités
- L'aide aux acteurs économiques du développement durable du territoire
- La promotion de l'emploi dans le secteur du développement durable
- La coopération et l'aide aux pays en développement

## BONNES PRATIQUES

### Guide pratique d'implantation des entreprises à Villeurbanne

La commune de Villeurbanne, afin d'éclairer les entreprises de son territoire sur les démarches de développement durable, a créé un guide pratique d'implantation des entreprises dans le respect des principes du développement durable. L'objectif de ce guide : faciliter les démarches d'implantation des entreprises en les informant sur les réglementations relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public, à l'environnement, à l'hygiène, ou encore à la collecte des déchets...

**POUR ALLER PLUS LOIN****Sites Internet**

- Le Blog Agenda 21 de Colombes  
<http://agenda21.colombes.fr/>
- Le site de la Ville de Colombes  
<http://www.mairie-colombes.fr/>
- Le site de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies  
<http://www.areneidf.org/>
- Le site du Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire  
<http://www.environnement.gouv.fr/>
- Le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de Seine  
<http://www.ccip92.ccip.fr/>
- Le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris dédié à l'environnement :  
<http://www.environnement.ccip.fr/>

**Documents à consulter**

- Des informations sur les certificats d'économie d'énergie  
Consultable sur <http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm>
- Le Plan Climat National 2006  
Consultable sur <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Panclimataactualise.pdf>

**Date des ateliers « Economie responsable et durable » :**

12 février 2009 - 19H30 - Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

17 mars 2009 - 19H30 – Salle sous sol - Hôtel de Ville

*Accompagnement dans l'élaboration d'un Agenda 21 pour Colombes : Solving Efeso*

